



Institut National de Médecine Agricole

INMA



Institut National de Médecine Agricole



Siège

14 rue Auguste Comte
37000 TOURS

MISSION GÉNÉRALE

L'INSTITUT NATIONAL DE MEDECINE AGRICOLE (INMA) est une association qui a pour but la prévention des risques pour la santé, d'origine professionnelle ou générale, en milieu agricole, notamment par des actions :

- d'information et de documentation ;
- de formation et de perfectionnement des personnels médicaux, paramédicaux, techniques et administratifs ;
- d'études et de recherche.

ORGANISATION ET COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE

L'INMA est un institut de formation sous la forme d'association Loi 1901, présidé par un médecin hospitalier, professeur des universités, et dirigé par un médecin directeur, conseiller technique national de la MSA. Une équipe pédagogique permanente de 3 salariés assurent la logistique des formations et un salarié coordonne les travaux de recherche faits au sein des MSA.

Les offres de formations, les diplômes et les manifestations sont à destination des professionnels de santé du monde agricole et des préventeurs de la France entière.

Dans le domaine de la santé sécurité

CHAMPS D'INTERVENTION



Formation initiale et continue des professionnels de santé des caisses de MSA : médecins conseils, dentistes conseils, médecins du travail, infirmiers du travail



Formation des préventeurs de la MSA et des formateurs du CERTIPHYTO



Formation des préventeurs relevant du ministère de l'Agriculture



Symposium annuel sur un thème en relation avec la santé et les risques professionnels



Information tout public sur les spécificités des risques en milieu agricole

MODES D'INTERVENTION

Actuellement l'INMA :



Concours à la formation des médecins du travail de l'Agriculture par l'enseignement du Diplôme de Médecine Agricole sur 8 semaines de cours ; concours à la formation universitaire des infirmiers en santé travail de l'agriculture



Participe à l'intégration institutionnelle de tous les acteurs de santé de la Mutualité Sociale Agricole (médecins du travail, médecins-conseils, dentistes-conseils, infirmiers du travail)



Propose une actualisation des connaissances sur des thèmes en lien avec ses missions à un large public à l'occasion des Colloques et Symposiums organisés chaque année



Propose une offre de formation continue à ces mêmes acteurs de santé (y compris dans le cadre des obligations de Développement professionnel continu (DPC))

EXEMPLES D'OFFRE DE SERVICE

Réponse aux demandes des praticiens libéraux, des organismes de santé au travail du régime agricole ou bien de collectivités territoriales. Documentation sur les spécificités des risques professionnels rencontrés en milieu agricole.

Formation : Mise en oeuvre des plans de formations annuels des organismes de santé au travail agricoles ou des formations à la demande. Diplôme de santé au travail en milieu agricole pour les médecins. Diplôme universitaire de santé au travail des infirmiers en milieu agricole en partenariat avec l'Université de Toulouse.

Manifestations : organisation annuelle d'événements colloque et/ou symposium.



CONTACTS

Modes de saisie

Par courrier, par email, par téléphone.

Tél. 02 47 66 61 07
Pour en savoir plus :
www.inma.fr

